

Débouchés professionnels

Ces études permettent l'accès, à l'issue du baccalauréat, à des **formations diversifiées**, et à des catégories de métiers tels que :

Ingénieur du son, technicien du son, sonorisateur, sound designer, audioprothésiste, orthophoniste, musicothérapeute, métiers de la culture, de la médiation et de la communication, secteur du tourisme et du patrimoine, enseignement et recherche, artiste interprète, musicien intervenant (DUMI), classe préparatoire aux grandes écoles (parcours littéraire avec option musique), journalisme, édition, études politiques, animation, gestion, administration et diffusion de la musique...



Lycée des métiers

Jacques-Boucher-de-Perthes

1, rue Paul-Delique
80142 ABBEVILLE

<https://lyceeboucherdeperthes.fr/category/musique/>

M. Meitinger, proviseur ; Mmes Audras & Ferté,
proviseuses-adjointes

Courriel : ce.0800001S@ac-amiens.fr



M. Pecourt, professeur de musique

Courriel : pep.musiqueaulycee@gmail.com



Compétences développées

Les plus de ces enseignements



La musique : une plus-value dans le parcours de la formation générale

Au-delà de la dimension artistique pure, ces enseignements favorisent particulièrement le **développement des compétences générales** suivantes, quel que soit le parcours d'études supérieures envisagées :

- ✓ Développer sa sensibilité, son esprit critique et sa capacité à synthétiser une idée ;
- ✓ Améliorer son oralité ;
- ✓ Exprimer et tenir un argumentaire solide et convaincant (dimensions orale et écrite) ;
- ✓ Alimenter sa culture générale et musicale ;
- ✓ Stimuler sa créativité artistique ;
- ✓ Devenir un(e) mélomane, curieux et averti ;
- ✓ Enrichir sa pratique personnelle par la participation aux projets collectifs ;
- ✓ Progresser sur son autonomie au bénéfice d'un enseignement au suivi individualisé.



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Enseignement de spécialité
Enseignement optionnel
2023-2024

Le Lycée général et technologique Boucher-de-Perthes d'Abbeville offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent, de suivre un enseignement approfondi en éducation musicale et ce, à travers plusieurs choix complémentaires :



L'Enseignement optionnel

L'Enseignement de spécialité

Avantages

Ces enseignements offrent la possibilité, quel que soit votre parcours d'études musicales antérieures, de bénéficier des aspects suivants :

L'Enseignement optionnel de la Seconde à la Terminale

- ✓ 2h hebdomadaires ;
- ✓ Un enseignement de projets ;
- ✓ Pratiquer la musique au lycée, dans un cadre collectif, du chant à l'instrument ;
- ✓ Enrichir sa culture musicale et générale par la rencontre avec les œuvres et les artistes ;
- ✓ Valoriser son parcours lycée, et la richesse de son dossier scolaire pour les études supérieures ;
- ✓ Une évaluation prise en compte dans le contrôle continu, et donc pour l'examen terminal du baccalauréat (coef. 4).



La Spécialité musique Première et Terminale générale

- ✓ 4h hebdomadaires en première (coef. 8) ;
- ✓ 6h hebdomadaires en terminale (coef. 16) ;
- ✓ Évaluation par un contrôle continu et par une épreuve de type examen (écrit + oral) en terminale pour le baccalauréat général ;
- ✓ Cet enseignement s'adresse à tous les élèves musiciens, instrumentistes ou chanteurs, débutants ou confirmés issus de la classe de seconde ;
- ✓ Pas de sélection d'entrée ni de prérequis instrumental ou vocal. Il n'est pas obligatoire de suivre un cursus en école de musique, au préalable. Cependant, une pratique régulière est importante dans les projets élaborés ;
- ✓ La motivation est l'un des enjeux essentiels pour réussir.

Enjeux et objectifs : de la culture et des projets !

1. La spécialité musique donne les outils d'analyse pour situer et commenter et les œuvres musicales (méthodologie du commentaire, acquisition d'un vocabulaire technique, histoire des styles et des genres musicaux) : il s'agit d'un enseignement de pratique, de culture et d'initiation aux techniques musicales ;
2. Les élèves y développent leur expression artistique, seul ou en groupe, en aboutissant à des productions diversifiées, portant une dimension créative (interprétation, improvisation, arrangement ou composition) ;
3. En classe de terminale, un programme d'œuvres défini sur le plan national est étudié ;
4. L'élève réalise en classe de terminale un projet musical associant une pratique personnelle un travail de recherche. Celui-ci pourra enrichir, le cas échéant, celui préparé pour le Grand oral du nouveau baccalauréat.

Contenu : programmes et thématiques :

Plusieurs entrées d'études irriguent les deux années du cycle terminal. Si certaines de ces perspectives de travail interrogent les sciences, d'autres sont orientées davantage vers les humanités, sciences humaines et les autres arts, dont la littérature. Voici quelques exemples de ces associations proposées par les nouveaux programmes :

Musique, son et acoustique - Musique, proportions et modèles scientifiques - Musique et numérique - Droit et économie de la musique - Musique et santé - Musique et texte - Musique et image - La musique, un art du temps - Musique : témoin et acteur de l'histoire - Authenticité et recreation - Mondialisation culturelle : diversité, relativité et nouvelles esthétiques, etc. - Musique, théâtre, mouvement et scène, etc.



Les plus de la spécialité musique :

- ✓ Je bénéficie d'un enseignement adapté et personnalisé.
- ✓ Je participe à des activités pratiques et des projets artistiques variés.
- ✓ Je développe ma créativité au lycée en produisant et en concevant la musique.
- ✓ Je présente un sujet d'étude original et pertinent pour le Grand oral, à l'appui de la force de connexion de la musique avec les autres domaines.